
L'an deux mil vingt-et-un, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. David MICHEL, Maire.

Présents : MM David MICHEL, Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Sophie VATIGNEZ, Alain DEBEAUVAIS, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Maïté ROUILLET, Patricia PEZET

Absente excusée : Josette LECOINTE

Absents : Pierre-Albert PINGUET, Jean TRUJILLO, Chantal ZERROUKI,

Secrétaire de séance : Claude MICHEL

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

M. le Maire explique que le percepteur d'Aumale, M. LEFEBVRE, a fait remarquer une anomalie dans le budget au niveau des opérations d'ordre en section investissement (le chapitre qui a été voté est le 040 alors qu'il doit être le 041). Afin de corriger cette anomalie et pouvoir régler les factures du SDE 76 il convient de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Section d'investissement

Dépense

Chap 040 – c/21538 = - 145 179.00 €

Chap 041 – c/21538 = + 145 179.00 €

Recettes

Chap 040 – c/13258 = - 145 179.00 €

Chap 041 – c/13258 = + 145 179.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette décision modificative budgétaire.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

M. le Maire explique qu'une famille demande une aide financière spécifique par le biais de la CAF. Il informe qu'après avoir pris des renseignements, la famille bénéficie de revenus complémentaires non indiqués dans la demande d'aide (activités annexes de microentreprises). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse cette demande.

VENTE GYROBROYEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien gyrobroyeur a été mis en vente après avoir été réparé et repeint. Il y a un acquéreur au prix de 1 200 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents, la vente de ce matériel au prix de 1 200 €, accepte l'encaissement du chèque de règlement correspondant et charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches correspondantes à cette vente.

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les contrats d'assurances ont été réétudiés avec Groupama et suite à cela le montant de la cotisation annuelle a diminué. Groupama a donc adressé à la Commune un chèque de remboursement pour la cotisation 2021. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité des membres présents, l'encaissement de ce chèque.

PROJET EOLIEN PLAINE D'HADANCOURT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet éolien réalisée par la société Ostwind secteur « PLAINE D'HADANCOURT ». Suite à la délibération du 4 février 2021, refusant l'implantation projetée, celle-ci a été revue par la société Ostwind pour l'implantation de trois éoliennes, disposées toujours différemment du projet initial.

Des études supplémentaires sont nécessaires pour réaliser ce projet éolien (évaluation du gisement éolien, étude des enjeux du site...). De plus, pour permettre la construction et l'exploitation du parc éolien projeté Ostwind, ou la société d'exploitation du parc éolien (SEPE) qui sera créée par Ostwind spécifiquement pour ce projet, à aménager et à utiliser les chemins ruraux et voies communales nécessaires au projet, le cas échéant à les renforcer, afin de créer tous les accès nécessaires au projet, et permettre le passage des raccordements téléphoniques et électriques correspondants dans leur emprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décidé à l'unanimité des membres présents :

- être favorable à l'implantation de 2 aérogénérateurs (éoliennes) parallèles au petit bois par la société Ostwind sur la commune de Criquiers sur le secteur nommé « Plaine d'Hadancourt » ;
- Autorise la société Ostwind à réaliser les études supplémentaires et à procéder à des mesures de vent par l'installation d'un ou plusieurs mâts de mesures, ceci afin de déterminer le gisement éolien sur le site envisagé ;
- Autorise Ostwind ou la société d'exploitation du parc éolien (SEPE) qui sera créée par Ostwind spécifiquement pour ce projet ainsi que toutes sociétés ou personnes agissant pour son compte, à aménager et à utiliser uniquement les chemins ruraux et voies communales nécessaires au projet, le cas échéant à les renforcer, afin de créer tous les accès nécessaires au projet et les remettre en état une fois le chantier terminé ;
- Autorise le surplomb des chemins ruraux et voies communales nécessaires au projet par les aérogénérateurs ;
- Accepte l'enfouissement de fourreaux câbles dans l'emprise de chemins ruraux et voies communales nécessaires au projet afin de permettre les raccordements électriques et téléphoniques du projet, avec éventuelle remise en état si dégradation ;
- Autorise M. le Maire, à effectuer toutes démarches nécessaires permettant l'utilisation et l'aménagement de ces chemins ruraux et voies communales, permettant l'implantation et l'exploitation du parc éolien sur le territoire de la commune et à signer tous les documents et conventions précisant ces points.

EFFACEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC BOIS DES PUIITS

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+AP-2019-0-76199-M3262 et désigné « Hameau Bois des Puits » dont le montant prévisionnel s'élève à 862 101.38 € T.T.C. et pour lequel la Commune de Criquiers participera à hauteur de 282 512.55 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter ce projet, d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 282 512.55 € T.T.C., de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement. De plus, il est décidé que la Commune récupérera les poteaux électriques, les lampes avec les boîtiers porte-fusibles, les fils et les armoires électriques.

Par contre, concernant le projet de renforcement du réseau Rue des Bouilllets sur 900 mètres de long pour 2 abonnés le coût de l'effacement du réseau téléphone s'élève à 35 000 €, le SDE 76 subventionne à hauteur de 30 % il reste donc 25 000 € à la charge de la Commune. M. le Maire pense que cela est relativement cher pour uniquement 2 abonnés, compte tenu que la tranchée est déjà ouverte et sera utilisée également par la fibre. Par contre pour la partie aérienne qui va de la rue de la Bouverie vers la RD 236 (calvaire des pendus) il est prévu que la fibre soit posée sur les poteaux, ce qui présage de futures pannes. Il aurait été judicieux que le syndicat numérique, avec éventuellement une participation du SDE 76, enterre cette partie de réseau, compte tenu qu'Axione sur une autre partie de prolongement en direction de Conteville va utiliser le matériel approprié, l'ensemble permettrait de réaliser des économies. Pour le moment, le Conseil municipale, à l'unanimité décide de ne pas participer à cette opération.

ETUDES D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le SIGE Bray Bresle Picardie demande à la Commune de régler 50 € par demande de certificat d'urbanisme opérationnel (demandé par les propriétaires ou notaires afin de savoir si un terrain est constructible) pour la réalisation d'études de sol.

Lors de la dernière réunion du SIGE il s'est étonné du fait que ce soit la Commune et non le demandeur qui règle ces frais. M. le Vice-Président a refusé d'aborder ce sujet qui n'était pas d'après lui à l'ordre du jour, alors que le Conseil syndical délibérait pour instaurer un contrôle obligatoire en cas de vente d'habitation et cela à la charge du vendeur. Cette requête entrainait bien dans ce contexte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, refuse de régler la somme de 450 € représentant 9 études pour l'année 2020, et laisse la charge au SIGE de récupérer cette somme directement auprès des pétitionnaires.

RESERVE INCENDIE - PIERREMENT

M. le Maire informe que l'entreprise PRC vient de terminer l'installation de la réserve incendie au lieu-dit de Pierrement sur le terrain de M. GOETHALS Henri. Comme prévu par la convention signée entre la Commune et M. GOETHALS et par la délibération n°2021/3 du 4 février 2021, la somme de 1 000 € va être versée à M. GOETHALS pour la mise à disposition de son terrain.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire regrette l'inactivité des associations de la Commune, qui n'ont pas donné signe de vie alors que les Conseils municipaux, les syndicats d'eaux, la Communauté de Communes ont tenu leurs réunions habituelles, il eut été judicieux de réaliser au minimum les assemblées générales afin d'établir les rapports d'activité, rapports financiers et les projets à mettre en place dès que cela sera possible. Certaines de ces associations ont une très bonne trésorerie et font des lotos qui rapportent de l'argent sans en faire réellement profiter la Commune.

M. Claude MICHEL Adjoint, pense qu'il faudrait revoir ces principes de fonctionnement, d'autre part au sujet de la fête pour le moment nous n'avons aucune nouvelle, ce qui laisse penser que rien n'est encore organisé et il serait souhaitable de s'y intéresser.

Fin de séance : 22 H 00

Maire,

David MICHEL

Les Adjoints,

Claude MICHEL

Guy DEQUIN

Sophie
VATIGNEZ

Les Conseillers,

Alain
DEBEAUVAIS

Stéphane
DUMONTIER

Mauricette
JUBERT

Cédric
LECOINTE

Fabrice
MARCHANT

Patricia PEZET

Maïté ROUILLET